



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INTRODUCTION DU PASSEPORT BIOMÉTRIQUE LE 1ER MARS 2010

Le Canton de Vaud a pris toutes les mesures nécessaires et utiles aux usagers

Le centre de biométrie à Lausanne, qui délivrera les nouveaux passeports, sera ouvert dès le 1er mars. Ses horaires d'ouverture - première dans l'administration cantonale - seront très larges, samedi y compris. Les démarches préparatoires à l'obtention du passeport pourront être réalisées via Internet dès le 24 février.

Le nouveau passeport biométrique entrera en vigueur en Suisse le 1er mars prochain. Le Canton a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la transition et offrir aux usagers un service et des informations efficaces.

Le centre de biométrie sera opérationnel dès le 1er mars et situé au Chemin de Mornex 3bis à Lausanne. Pour offrir la plus grande souplesse d'utilisation aux Vaudois - et c'est une première dans l'histoire de l'administration - ses guichets seront ouverts du lundi au vendredi non stop de 7 h 30 à 18 h 30 mais également le samedi de 7 h 30 à 17 h 30 non stop.

La démarche pour obtenir un passeport biométrique est résolument tournée vers la cyberadministration: il sera possible d'enregistrer sa demande via Internet à partir du 24 février (www.biometrie.vd.ch) 24h sur 24 puis de prendre rendez-vous en ligne afin de se rendre à Lausanne pour la saisie des données biométriques (empreintes digitales, photo). Les temps d'attente seront ainsi strictement limités. Les personnes ne disposant pas d'Internet pourront entreprendre les démarches par téléphone. Se présenter aux guichets sans ces conditions préalables restera possible mais entraînera un temps d'attente parfois important.

Afin de renseigner le public, le Département de l'Intérieur a édité un dépliant qui présente les démarches à effectuer, les pièces à préparer, etc. Ce document est également téléchargeable sur Internet à l'adresse www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/documents-didentite/. Il a été largement distribué dans les communes et auprès des partenaires concernés. Le prix du passeport biométrique est de 140 francs pour les adultes et de 60 francs pour les enfants âgés

de moins de 18 ans.

Enfin, il est important de rappeler que les passeports actuels restent valables jusqu'à leur date d'échéance, cela malgré l'introduction du nouveau passeport. Les titulaires d'un passeport 03 ou 06 ne sont par conséquent pas tenus de s'en procurer immédiatement un nouveau. C'est la date de validité du passeport actuel et la destination du voyage qui devront déterminer si le passeport actuel est suffisant ou si un passeport biométrique est nécessaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 janvier 2010

DINT, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021, 316 41 51 - Jean-François Ferrario, responsable de la division état-civil, 021 316 38 60